



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Organisme de formation PPCM
pour la formation Arts Acrobatiques Urbains

Ce document est à remettre signé le premier jour de la formation.

à jour le 28/09/2024

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Calendrier

La formation a lieu du **Lundi 2 Octobre 2023 au 22 juin 2024** (900 heures).

Les cours se déroulent du lundi au vendredi compris, entre **9h et 16h30**, sur la base de 30 heures hebdomadaires dans les locaux du PPCM.

Certains cours de freerunning pourront avoir lieu à l'extérieur le jeudi matin.

Des sorties et visites pourront être organisées à l'extérieur durant la formation.

Certains week-ends peuvent être travaillés (représentations de la formation durant le festival des Initiales fin juin et autres représentations).

Les périodes de vacances correspondent aux vacances scolaires de la zone C.

Pour l'année 2023-2024, une semaine de vacances en février 2024 sera consacrée à la formation de cirque social.

Respect des horaires

Le cours démarre à 9h00 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Les élèves doivent être prêt.e.s (en tenue) **5 minutes avant le début du cours.**

A midi et à 16h30 : le matériel est rangé, les salles sont nettoyées avec le matériel mis à disposition.

Il n'est pas permis de rester dans les salles après 12h00 et 16h30.

Assiduité

La présence et la ponctualité des élèves à l'ensemble des cours est impérative.

Les feuilles d'émargement doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.

Toute absence ou retard doivent être **avertis et justifiés**.

Il est obligatoire de

- prévenir systématiquement pour chaque retard Mia Scanzi en envoyant un message au groupe Whatsapp
- prévenir systématiquement pour chaque absence à un cours en appelant au plus vite Mia Scanzi et par écrit, mail ou texto adressé à Mia Scanzi et Katérina Flora, pour signaler les démarches effectuées (rendez-vous médical ou administratif).
- **Les retardataires veillent à ne pas déranger le déroulement de la séance.**
- **Si le retard non justifié est supérieur à 10 minutes l'enseignant.e a le droit de ne pas accepter l'élève dans son cours.**
- **3 retards non justifiés entraînent un avertissement écrit**
- 3 avertissements écrits entraînent une convocation avec la Direction et l'équipe pédagogique.

En cas de **maladie, l'élève doit prendre obligatoirement un rendez-vous avec un médecin généraliste** qui prescrit, si besoin, un arrêt maladie.

Les élèves ayant un arrêt maladie ne peuvent pas assister aux cours.

Les élèves en rééducation peuvent assister à certains cours (après leur arrêt maladie) avec l'accord de l'enseignant.e et la responsable de formation. Ils peuvent durant les temps de la formation, avoir accès à un ordinateur du PPCM et effectuer des recherches en lien avec leur cursus.

Locaux et équipements

La majorité des cours se déroulent dans la salle de résidence, la salle de danse et sous le chapiteau du Plus Petit Cirque du Monde. Les cours théoriques du mercredi après-midi ont lieu dans le dojo.

Salle de résidence : haute de 20 mètres, chauffée, équipée avec des tapis de réception, des installations aériennes, des modules pour le freerunning

Salle de danse: 180m², avec plancher et miroir, équipement de cirque et matériel destiné à l'usage exclusif de la formation, stocké dans une malle dédiée.

Salle de réunion/dojo : 40m², équipée de tables, chaises, d'un vidéoprojecteur et d'un paper-board

Chapiteau: 28m de hauteur, chauffé, piste de 13m de diamètre, alcôves et espaces intermédiaires, installations aériennes, gradins

Foyer : espace de restauration, équipé de tables, chaises, d'un canapé, cubes en bois, bancs, d'un espace tisanerie.

L'accès à la cuisine du PPCM n'est pas possible, ni l'emprunt de vaisselle ou d'ustensiles.

Rangement et nettoyage des salles

Rangement, nettoyage et aération quotidienne des salles de danse et de résidence après chaque cours (avant de libérer les salles à midi ou à 16h30)

En alternance avec l'équipe des intervenants, il est demandé à l'ensemble de la formation de nettoyer une salle (résidence et de danse) une fois par mois.

A définir : la salle de danse une fois par mois le mardi après le cours de Julien Mauclert
la salle de résidence une fois par mois le vendredi après le cours de Julien Mauclert

Espaces, règles de vie

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable pendant les cours en dehors de temps de captation, avec validation de l'enseignant. Les enseignants ont le droit de demander aux stagiaires de ranger leur portable dans leur sac ou leur casier.

Il est interdit d'être torse nu dans les espaces communs (foyer, cuisine, bureaux et jardin) du PPCM.

Marcher pieds nus est interdit dans les espaces communs du PPCM

Utiliser une paire de chaussures ou de chaussons avec la semelle propre en salle de danse pour des cours de danse (garder une paire dans le casier)

Des vestiaires et douches sont à disposition. Respecter une hygiène de vie est très important pour la vie de groupe.

Les déjeuners sont pris dans le foyer du PPCM ou à l'extérieur

Il n'est pas permis de cuisiner dans la cuisine des salariés, seulement de faire sa vaisselle

Un micro-ondes et deux frigos sont à disposition, l'espace cuisine devra être laissé propre et rangé après les repas, sans débris, verre ou objet tranchant apparent

Il est demandé de vider et nettoyer les frigos avant chaque départ en congés

Il est interdit de manger dans la salle de résidence et la salle de danse.

Un casier est mis à disposition, la clé est à restituer à la fin de la formation

Dojo

L'accès au dojo se fait uniquement par l'extérieur pour ne pas perturber le cours en salle de danse (ne pas traverser la salle de danse pendant le cours)

Il est obligatoire de fermer le dojo si personne ne se trouve à l'intérieur (prévenir une personne qui détient la clé du dojo)

Frais de formation

Cette formation est financée par des institutions publiques (Région) ou privées (Fondations, Banques)
Les frais médicaux, d'hébergement, de repas et de transports restent à la charge de l'élève.

Les frais des dossiers de sélection aux écoles de cirque sont à la charge des élèves.

Les 750 euros de frais d'inscription couvrent les frais administratifs et donnent un accès gratuit aux spectacles du PPCM et aux cours adultes (sous conditions).

Evaluation et validation par l'établissement

Les élèves sont évalués par leurs enseignants principaux et la responsable de formation selon :

- un contrôle continu
- une autoévaluation à la fin de chaque cycle
- des rédactions de fiches
- la création d'un solo dans leur spécialisation

- leur participation à des créations collectives

- la préparation de leurs auditions

Modalités de la poursuite des parcours de formation

Les étudiants s'engagent à présenter leurs candidatures auprès de minimum **trois écoles préparatoires et supérieures** au cours de leur formation.

L'orientation et le dépôt de ces candidatures se fait en concertation avec la responsable de la formation, après avis du professeur référent en acrobatie et des autres professeurs.

Un document présentant les écoles, leurs modalités de candidature et le calendrier des sélections sera mis à disposition des élèves qui s'engagent à consulter ce document et **à faire suivre leurs candidatures par mail auprès du pôle formation (katerina@ppcm.fr ; mia@ppcm.fr).**

Santé, Sécurité

Il est important qu'un suivi médical (à la charge du stagiaire) puisse avoir lieu de même que seront indispensables de bonnes conditions de vie (hébergement correct et proche du lieu de formation, repas équilibrés, sommeil suffisant, respect des recommandations médicales...)

Fait à Bagnaux

Date:

Je soussigné.e (Nom, prénom)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation du PPCM.

En signant ce document, j'accepte les conditions annoncées et m'engage à les respecter.

Signature de l'élève :